

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2026

Le 30 juin 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Jérémy, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, M. COUGOUREUX Rolland, Mme DELPERIE Laurence, M. ARMAND Franck, Mme GOMEZ Ghislaine, Mme GUIBELIN Aude, Mme CHAZOTTES Fabienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, Mme MARIETTA Clémence, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, Mme CLOUP Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :

Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. LAGALY Jean-Philippe), M. HEINISCH-FOUQUES Patrice (pouvoir à M. CRAYSSAC Claude).

Membres excusés :

M. NÈGRE Daniel, M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine.

Secrétaire de séance :

Mme CLOUP Valérie.

DELIBERATION N° 2026/34 Demande d'une subvention au titre de la DETR pour la réfection du carrelage de l'ALSH

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	29
Membres représentés	2
Membres avec voix délibérative	31

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val 81 met des locaux à disposition de l'association « Familles rurales » pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans un bâtiment qui a été construit en 2013.

Il a été constaté que le carrelage se décollait dans la pièce d'activités. Ce désordre a été occasionné par une micro fuite d'eau émanant d'un tuyau enterré dans la chappe.

Pour permettre aux enfants fréquentant l'ALSH d'accéder à cette salle d'activités, il s'avère nécessaire de refaire le carrelage.

Pour la réalisation de cette opération estimée à 9 261,44 € HT, Madame la Présidente propose à l'assemblée de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et d'établir le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

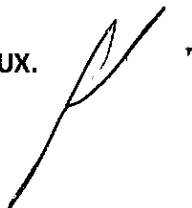
- décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Mode de financement	Montant prévisionnel HT	Taux
Subvention de l'Etat au titre de la DETR	4 630,72 €	50%
Autofinancement de la CCVAL81	4 630,72 €	50%
TOTAL	9 261,44 €	100%

- autorise la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,
Myriam VIGROUX.



La Secrétaire de séance,
Valérie CLOUP.



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 081-248100497-20260630-2026DEL34-DE